



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 13 février 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T.Eudes, S. Mercet,
Nicolas Laks
MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, J.Personnaz ; R.
Cusin, S.Pérou, S. Baud, M.Bourguignon,
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : G. Vilmin donné à M.Genoud,
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, Nath. Laks,
Le secrétariat a été assuré par : R. Personnaz

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	14
Dont pouvoirs	01

N° 2026-13

CONVENTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE DE BEAUMONT ET LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE POUR LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SITE DE TOILETTES SECHES

Dans le cadre des aménagements prévus sur l'itinéraire de randonnée pour les marcheurs de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Syndicat Mixte du Salève souhaite mettre en place un site de toilettes sèches au bénéfice des randonneurs sur le site du parking du cimetière de la commune de Beaumont.

Il est prévu que le terrassement et la mise en place des terres soient prévus par la commune de Beaumont. La maçonnerie et l'ensemble de la construction étant la charge du Syndicat Mixte du Salève. A ce titre, une demande d'autorisation d'urbanisme sera déposée par la Syndicat.

A la suite des travaux d'implantation, il est prévu que la gestion et l'entretien des toilettes sèches reviennent à la commune de Beaumont.

Afin de définir la mise en place et le fonctionnement de ce site, une convention entre la commune et le Syndicat Mixte du Salève est donc nécessaire.

N° 2026-13



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400316-20260226-D2026_13-DE

S²LO

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Beaumont et le Syndicat Mixte du Salève pour la mise en place et le fonctionnement d'un site de toilettes sèches annexée à la présente délibération, et à engager les dépenses nécessaires qui seront inscrites au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Rosa PERSONNAZ

Le maire,



Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

